

# **Le retour à la culpabilisation des patients pour justifier des mesures comptables intolérables !**

Pour illustrer ce débat récurrent, rappelons simplement une récente déclaration d'un Ministre (justifiant un nouveau jour de carence pour tout arrêt maladie) "Si jamais, quand vous tombez malade, cela n'a aucun impact sur votre indemnité et votre salaire, ce n'est pas très responsabilisant. Du coup, on a un peu l'impression que la sécurité sociale est quelque chose sur lequel on peut tirer sans qu'il y ait un impact [...] quand je suis malade, c'est pas grave parce que je suis indemnisé".

Tout d'abord, cela revient à considérer que les mesures antérieures (franchises médicales, taxation des mutuelles, déremboursements de médicaments, augmentations du forfait hospitalier, etc.) n'ont toujours pas "responsabilisé" ces malades jugés "dépendants". Ainsi, non seulement ces mesures sont injustes, mais en plus elles se révèlent inutiles de la bouche même des représentants du gouvernement !

De plus, ce discours est révélateur d'une méconnaissance de la maladie, voire d'un mépris pour les personnes malades. Sans doute plus grave pour celles et ceux qui tiennent ce discours et prennent ces mesures inacceptables, ce discours est révélateur d'une totale méconnaissance des règles d'indemnisation des arrêts maladies.

Il semble évident que le gouvernement ignore (ou feint d'ignorer) les conséquences graves que la maladie peut avoir sur les revenus des familles. Le reste-à-charge des personnes malades augmente sans cesse, de plus en plus confrontés au chômage et à la discrimination à l'embauche, au maintien dans l'emploi, au niveau de l'accès au logement au travers des restrictions d'accès aux prêts, etc.

Mais rassurez-vous donc Messieurs et Mesdames, nos maladies et vos mesures successives ces dernières années ont bel et bien un énorme impact sur nos revenus !

C'est "oublier" aussi que 3 jours de carence existent déjà dans le secteur privé et que les indemnités journalières sont calculées à partir de 50% du salaire brut seulement, avec un plafond de salaire à 40,40 euros par jour. Cela a donc des conséquences énormes pour les plus précaires. Cette logique dédouane les médecins, seuls habilités à juger de l'état de santé des personnes malades et fait porter toute la responsabilité sur les patients.

Sans oublier que de nombreuses entreprises, notamment la majorité des entreprises du CAC 40, ont mis en place la prise en charge du salaire dès le 1er jour de congé maladie pour des raisons... d'économies et d'amélioration des conditions de travail ! Les entreprises du secteur privé compensent les journées de carence en les prenant en charge directement : on s'étonne que le gouvernement fasse la démarche inverse pour la fonction publique... et donc en clair impose une période sans rémunération pour les fonctionnaires malades.

Ce discours nuit aux principes de solidarité et de cohésion sociale sur lesquels a été bâti notre Etat Providence.

[im]Patients, Chroniques & Associés condamne fortement ce discours de culpabilisation des personnes malades !